

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Présents : Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCO, André ROCHAS, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Mireille VEYRON.

Excusés : Mireille GOUMAS (pouvoir Sylvie PAQUET)

Absentes :

Date de la convocation : Lundi 4 février 2019

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCO

ORDRE DU JOUR :

Intervention du CAUE

Dans le cadre d'une mission d'assistance pour la continuité des aménagements du Chef-Lieu, Mme Pauline Bosson, vient présenter le résultat des ateliers et de leur réflexion.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des habitants et un questionnaire avait été distribué.

Elle organise prochainement un comité de pilotage avec le SMAPS et le Département pour évoquer les recherches de financement sur les éventuels travaux.

Le Conseil aura ensuite à se prononcer sur les orientations à prendre et les dossiers de financement possibles à préparer.

1) Objet : Demande de subvention pour le réseau des bibliothèques

Autorisation dépôt de demande de subventions dans le cadre de Rézo Lire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée dans une dynamique de réseau de bibliothèques pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard. Afin de pouvoir financer les différents projets d'actions qui y sont liés, des demandes d'aide doivent être déposées tous les ans auprès de :

- Savoie Biblio (aide sur l'investissement et les actions numériques, aides sur le développement des collections etc...)
- DRAC (aide sur le financement du personnel dans le cadre des extensions des horaires d'ouverture)
- CNL (aide sur l'acquisition de fonds spécifiques)
- LEADER (aide sur le financement du personnel et des actions dans le cadre des actions en faveur du numérique)

Conformément à l'engagement pris par la signature de la convention de partenariat en faveur de la lecture publique le 7 novembre 2018, le Smaps portera ces demandes au nom des 12 communes, du SIVU et des 3 Communautés de communes membres.

Après avoir pris connaissance de l'objet de cette délibération et en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour déposer ces demandes d'aides et ce, pour toute la durée de la convention de partenariat (soit 5 ans). La commune s'engage à fournir une copie de cette délibération au SMAPS.

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 9 | 0 | 0 |

2) Objet : SMPAS COPIL Rézo Lire

Objet : harmonisation des conditions d'accès et de prêts des bibliothèques Rézo Lire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée dans une dynamique de réseau de bibliothèques pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard. Dans le cadre de cette mise en réseau, une convention a été signée avec Savoie biblio en avril 2018 (suite à la délibération du 8 février 2018) engageant ainsi le réseau à remplir certains critères lui permettant ainsi de bénéficier de services communs et de financements. Parmi ces critères, il y avait notamment :

- La nécessité de définir des modalités d'accès communes aux bibliothèques du réseau (permettant ainsi la mise en route de la carte commune, la circulation des usagers et des documents et l'accès aux ressources numérique e-medias de Savoie biblio) et donc d'un règlement intérieur unique
- La nécessité de définir des modalités communes concernant le prêt des documents

Ainsi lors du COPIL Rézo Lire du 11 juin 2018, un accord avait été trouvé concernant les conditions de prêts portant ainsi ce dernier à :

- 6 documents (dont 2 nouveautés) pour 3 semaines pour les individuels
- 60 documents (dont 10 nouveautés) pour 3 semaines pour les groupes

Le COPIL Rézo Lire du 17 janvier 2019 propose les conditions communes d'accès aux bibliothèques du réseau suivantes :

| | |
|---|--|
| Enfant jusqu'à 16 ans | Gratuit |
| Etudiant | Gratuit (sur présentation carte scolarité) |
| Adulte | 10€ |
| + de 70 ans | Gratuit (Présentation de la carte d'identité) |
| Groupe (Ecole, EHPAD, RAM, Crèche, CLSH) | Gratuit (signature d'une convention avec une bibliothèque) |
| Personnel des bibliothèques du réseau (bénévole et salarié) | Gratuit |

Le paiement pourrait s'effectuer en ligne via le site Tipi.budget.gouv.fr

La mise en application de ces conditions n'interviendra qu'une fois l'accord des 13 communes du réseau obtenu par délibération.

Après avoir pris connaissance ces termes et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les conditions de prêts harmonisées
- approuve les conditions communes d'accès aux bibliothèques Rézo Lire et la mise en route de la carte commune

La commune s'engage à fournir une copie de cette délibération au SMAPS.

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 9 | 0 | 0 |

3) Objet : Adhésion CAUE 2019

Le maire rappelle les actions d'aide à la réflexion tant sur le plan architectural et urbanistique de cet organisme. La commune de Dullin leur a commandé un travail exposé en début de réunion.

Après débat, le conseil approuve l'adhésion annuelle au CAUE de 50€.

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 9 | 0 | 0 |

4) Objet : Adhésion ANEM

L'ANEM est une association qui regroupe les communes classées « montagne » et défend auprès des ministères, les spécificités de la « montagne ». La commune a toujours adhéré, même si les principaux sujets concernent les communes de haute montagne ou ayant des gros enjeux touristiques.

Le conseil débat de l'adhésion annuelle à l'ANEM de 138,35€.

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 2 | 7 | 0 |

5) Modifications tarifaires pour locations touristiques

La semaine 28 des années 2019 et 2020 est actuellement classée en tarification de moyenne saison. Mireille VEYRON pense nécessaire de les reclasser en tarification haute saison.

Après débat, il est proposé de basculer en tarif haute-saison la période du 06 au 13 juillet 2019 ainsi que celle du 04 au 11 juillet 2020.

Gîte 4 couchages - Haute saison 405 €/semaine

Gîte 6 couchages - Haute saison 435 €/semaine

Après débat, le conseil approuve :

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 9 | 0 | 0 |

6) Création de poste

La création de poste est liée à un avancement de grade. Le centre de gestion nous a signalé la nécessité de reporter la décision.

7) Tableau des indemnités maire / adjoints

La trésorerie a finalement signalé qu'il n'était pas utile de redélibérer sur ce sujet.

8) Divers

. Point sur la procédure Maison Montigon

Thomas LEFRANCQ informe le conseil qu'après de longs mois, le tribunal a enfin désigné un expert pour analyser les causes des dysfonctionnements des chaudières des appartements.

La visite aura lieu le 12 mars.

Notre avocat nous propose une rencontre pour préparer cette expertise le 1^{er} mars dans ses bureaux à Chambéry.

Information décision du Maire

Suite à une demande de la trésorerie à la clôture des comptes 2018, le maire a pris un arrêté pour transférer 266 euros de la ligne « dépenses imprévues » à la ligne « intérêts réglés à l'avance ».

Assistant de prévention

Le maire précise que depuis le départ à la retraite de P Marcel, la commune ne dispose plus d'un « assistant de prévention » comme le demande la réglementation.

La mission des assistants de prévention (article 4-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié) est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Compte-tenu du volet administratif non négligeable de ce poste, le maire propose de répondre favorablement à la proposition du CDG 73 de mise à disposition d'un agent du centre pour tenir ce rôle, moyennant un coût journalier de 250 euros.

- Retour sur commission travaux

Thomas prépare un CR de cette commission. Une liste de travaux a été établie avec le budget. Un lien sera fait en commission finances prochainement. Des travaux 2020 ont été envisagés, des devis seront prêts pour les demandes de subvention (DETR, FDEC, CTS).

- Retour sur commission urbanisme

Compte rendu de la réunion « hameau des Gabriaux »

Compte rendu de la réunion « PLU – agricole ».

Fin du conseil : 21h30

Prochain conseil : 14 mars 2019 - 20h00 puis 11 avril 2019 – 20h00

The image shows several handwritten signatures in black ink, some with blue ink accents. The signatures are written in a cursive style and are scattered across the lower half of the page. One signature on the right is notably longer and more elaborate, possibly belonging to the mayor or a council member.